



Burtigny, le 24 novembre 2020

Municipalité de Burtigny

## PREAVIS MUNICIPAL No 09/2020

### Budget 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur le budget 2021 et de le soumettre à votre approbation.

Ce budget a été soumis à la commission des finances pour étude et rapport.

#### Budget

Dans sa séance du 24 novembre 2020, la Municipalité a adopté le budget 2021. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 1'720'194.30 et laisse apparaître un léger bénéfice de CHF 609.10. Pour les détails, prière de vous référer à l'annexe explicative et aux comptes.

#### Commentaires

##### Préambule

Le montant des vacations municipales de chaque chapitre de ce budget a augmenté. Ceci est dû à la proposition du nouveau tarif de l'heure municipale qui passe de 30.- à 40.- (voir Préavis 08/2020).

Concernant certains projets qui devaient être réalisés en 2020, la pandémie COVID-19 a ralenti la réalisation de ceux-ci. C'est pourquoi, la désaffectation du cimetière et l'assainissement de l'abri PC sont reportés à 2021.

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### 10 Autorités

100.3000.30 Conseil général, scrutateurs

101.3000.10 Rétributions autorités

Afin de susciter des engagements pour les fonctions liées à l'exécutif et au législatif, il est proposé d'augmenter les rétributions des municipaux, du syndic et des membres du Bureau. Ce point fait l'objet d'un préavis présenté au Conseil général le 16 décembre 2020 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### 11 Administration

110.3010.10 Traitement secrétariat

La municipalité a engagé, le 1<sup>er</sup> mai 2020, une secrétaire responsable du greffe et du contrôle de l'habitant à 50%. Son choix s'est porté sur une collaboratrice compétente et expérimentée en gestion administrative publique. (voir page 6, 620.3010.10 Traitement du préposé).

## **12 Service de l'économat**

### *120.3150.20 Entretien et licences matériel informatique*

L'augmentation d'environ 1'000.- est due à l'achat du module de gestion des procès-verbaux de la municipalité ainsi que du programme d'évolution QR-code, lié à la facturation.

## **13 Service du personnel**

### *131.3050.00 Caisse de pension*

L'augmentation de la LPP est à mettre en lien avec l'engagement d'une nouvelle collaboratrice ainsi qu'avec l'actualisation des contrats de collaborateurs incluant un 13<sup>e</sup> salaire annuel pour chacun d'entre eux.

## **14 Service des intérêts généraux**

### *140.3170.00 Réceptions et manifestations*

La « Sortie des Aînés », planifiée tous les deux ans, aura lieu en 2021. Un montant de 5'000.- a été réservé.

« L'Apéritif des nouveaux habitants », programmé tous les deux ans, aura également lieu en 2021. Un montant de 500.- a été mis au budget.

### *140.3180.50 Honoraires et frais d'expertises*

Un montant de 10'000.- a été réservé pour des frais d'avocat en lien avec une opposition au Plan d'Affectation Village.

Un montant de 2'000.- a été budgété pour des conseils techniques et ponctuels liés à la gestion de certains dossiers en matière de Police des constructions.

### *140.3650.80 Région de Nyon*

Le montant de 20'110.- comprend, entre autres, 1.10/ habitant pour les corridors biologiques (préavis 64 – 2016), les cotisations de 20.-/ habitant pour Région de Nyon et 1 point d'impôt pour les projets à but optionnels (DISREN). Le projet Tourisme-Serine, budgété les années précédentes, a été mis entre parenthèse jusqu'en 2022.

## **2. FINANCES**

### **20. Comptabilité générale**

#### *200.3180.50 Honoraires & Prestations de services*

La fiduciaire Heller SA a été engagée, sur mandat, début 2020 pour assurer la bourse communale. pour un montant de 42'000.- par année. A cela s'ajoute la somme de 4'500.- pour le rapport sur les comptes annuels par l'organe de contrôle.

### **21. Impôts**

#### *210.4000.10 Impôt sur le revenu*

#### *210.4000.20 Impôt sur la fortune*

Les prévisions 2020 ont affiché des montants optimistes, respectivement de 850'000.- sur le revenu et de 250'000.- sur la fortune Malheureusement, ces prévisions ne sont pas de mise pour 2021 qui annonce des montants nettement en baisse, soit 688'998.90 (revenu) et 109'520.- (fortune).

### 3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

#### 32 Forêts

##### 320.3180.80 Honoraires et prestations divers

Un montant maximum de 15'000.- est budgété pour la gestion des forêts communales par l'entreprise Forstlogistik. Celui-ci comprend la gestion des coupes de bois, la planification des soins culturaux, l'entretien des chemins forestiers, les statistiques annuelles, la surveillance générale et tous les aspects sécuritaires liés à l'accueil des publics.

##### 320.4350.50 Vente de bois

Ces dernières années, beaucoup de coupes ont eu lieu et le bois s'est bien vendu, générant des bénéfices.

L'année 2021 s'annonce maussade et difficile avec un marché du bois à la baisse, une augmentation du bois bostryché, dû aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, et une situation pandémique qui se répercute sur l'économie. Seuls 700m<sup>3</sup> de bois sont planifiés à la coupe avec une prévision bénéficiaire de 360.-.

##### 320.4510.80 Participation et subvention du Canton

En 2021, la commune, en collaboration avec l'état de Vaud, revitalise le tronçon de lisière de Maison Rouge afin de protéger la forêt de la sécheresse, de préserver l'humidité des sols et de faire barrière aux forts vents et tempêtes qui déracinent des arbres jusqu'au cœur de la forêt. La revitalisation des lisières implique, au niveau budgétaire, moins d'interventions ponctuelles et coûteuses pour dégager les arbres secs ou en mauvais état, dangereux pour le public.

Pour mettre en place ce projet, la subvention étatique unique se monte à 6'000.-.

#### 35 Bâtiments communaux

##### 351 Auberge communale

##### 351.3140.10 Entretien du bâtiment

3'000.- ont été réservés pour l'entretien usuel du bâtiment.

##### 353 Battoir, Divers Bâtiments

##### 353.4230.10 Loyers

La différence de 1'200.- est due aux revenus générés par la location de « L'ancien local de jeunesse » loué à la boulangerie David & Nathalie (Marché de Burtigny).

##### 354 Ancienne Poste

##### 354.3010.10 Conciergerie bâtiment

La conciergerie est assurée par l'entreprise CTA Services. Elle se chiffre à 2'000.- par semestre.

### 4. TRAVAUX

#### 43 Routes

##### 430.4310.00 Vacances municipalité

##### 430.3140.20 Entretien de réseau routier

Le montant de 70'000.- comprend la réfection complète du chemin des Oches et les vacances y relatives. Pour pouvoir bénéficier du retour péréquatif des couches thématiques (routes, transports, forêts), la municipalité a inclus cette somme dans son budget. Il est à souligner que les montants demandés via des préavis ne peuvent pas profiter de ce retour.

20'000.- sont budgétés pour l'entretien général du réseau routier.

#### **44 Parcs, promenades et cimetière**

*440.3140.50 Entretien parcs, promenades et cimetière*

La désaffectation du cimetière a pris du retard et se terminera au printemps 2021. Tous les travaux ont déjà été payés.

2'000.- sont réservés pour l'entretien courant.

#### **45 Ordures ménagères et décharge**

*450.3010.20 Personnel occasionnel*

La commune ne travaille plus avec l'entreprise JDS pour le remplacement de l'employé communal à la déchèterie. Elle a engagé un remplaçant pour un montant de 1'250.-/année.

*450.3180.80 Ordures ménagères*

Le montant de 9'000.- correspond aux prestations de la SADEC et à la location annuelle du compacteur auprès de l'entreprise Birchler Récupération Sarl pour un montant de 2.040.- par année.

#### **46 Réseaux d'égouts et d'épuration**

*460.3140.10 Entretien station et réseau*

Le montant de 18'000.- comprend l'entretien des canalisations et le curage des conduites (8'000.-) ainsi que les teintages (10'000.-).

### **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

#### **51 & 52 Enseignement primaire & Enseignement secondaire**

*510.3520.20 Établissement de l'Esplanade Begnins*

*520.3520.10 Établissement de l'Esplanade Begnins*

Comparativement à l'année 2020, l'enseignement primaire comptabilise cinq élèves supplémentaires et un élève de plus pour le secondaire

### **6. POLICE**

#### **61 Réforme policière**

*610.3510.00 Participation à des charges cantonales*

Les recettes liées aux impôts communaux ayant diminué, la participation de la commune aux charges cantonales est donc en baisse.

2020 : 48'710.- (estimation).

2021 : 34'474.- (estimation)

#### **62 Contrôle des habitants**

*620.3010.10 Traitement du préposé*

Voir page 1, Administration, rubrique *110.3010.10 Traitement secrétariat.*

*620.4310.20 Émoluments*

La différence de 6'000.- est liée à JEM qui organise moins de formations en cette période de pandémie, d'où une baisse des demandes de permis.

#### **66 Protection civile**

*660.3140.10 Assainissement abri PC*

Le canton a informé les communes que le fonds d'équipement pour les abris PC doit être employé d'ici à 2025 sinon les montants inutilisés reviendront à l'état de Vaud. L'équipement prévu sur le budget 2020 est reporté sur celui de 2021.

## 7. SECURITE SOCIALE

### 71 Service social

#### 710.3650.40 Aides et subventions à institutions privées

Ce chapitre comprend :

- ARAS -> 17.05/habitant
- Espace Prévention -> 2.-/habitant

#### 710.3650.60 Réseau de Toblerones

La composition du montant est le suivant :

- Administration RAT -> 4'875.-
- Réseau RAT -> 9'754.-

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 81 Service des eaux

#### 810.3140.10 Entretien station et réseau

Le montant de 22'000.- comprend l'entretien courant, les émoluments d'analyses d'eau (laboratoire ABIOLAB), divers travaux de curage et le remplacement d'une partie de la conduite d'alimentation de la fontaine du Logis.

---

### Conclusion

---

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

### Le Conseil général de Burtigny

**vu** le préavis municipal 09/2020;  
**ouï** le rapport de la commission des finances;  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

**décide :**

d'adopter le budget 2020 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 609.10 sur un total de revenus de CHF 1'720'194.30.

**Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2020**

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire

Isabelle Despland

**Annexe : Budget 2021**

**Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : Mme Valérie Jeanrenaud**

